

MAIRIE DE VOUHE

Département
Charente-Maritime

Arrondissement
Rochefort

Canton
Surgères

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 09 décembre 2020

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 03/12/2020

Présents : 12

L'an deux mille vingt et le neuf décembre, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Thierry BLASZEZYK

Votants : 13

Présents : Monsieur BLASZEZYK Thierry, Madame DIOT-BESNIER Brigitte, Madame PROTEAU Isabelle, Monsieur LAVERGNE Eric, Madame MONTERO Lucinda, Madame PEREIRA Véronique, Madame LAGEDAMON Lindsay, Madame LJUTOVAC Ketsia, Monsieur VACHE Mickaël, Madame ROBIN Gaëlle, Monsieur DARJO Hervé, Madame DAVID Sophie

Absents excusés : Monsieur OLLIVIER Patrick

Absents représentés : Monsieur BROUSSE David par Monsieur LAVERGNE Eric

Absents: Monsieur LELONG Vincent

Secrétaire de séance: Madame ROBIN Gaëlle

Objet: TARIFS LOCATION SALLE COMMUNALE 2021 - DEL_59_2020

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commission "Urbanisme et Bâtiments communaux" s'est réuni pour mettre à jour les tarifs de location des salles communales.

Monsieur LAVERGNE Eric, 3ème adjoint et président de la commission "Urbanisme et Bâtiments communaux" fait la proposition suivante pour le réajustement des tarifs :

SALLE DES FETES ET CLUB HOUSE	HIVER (15/10 au 30/04)				ETE (01/05 au 14/10)			
	1/2 jr	JOURNEE	WEEK END	ANNEE	1/2 jr	JOURNEE	WEEK END	ANNEE
PARTICULIERS RESIDANTS	100 €	110 €	220 €			100 €	200 €	
PARTICULIERS HORS COMMUNE		160 €	370 €			150 €	300 €	
ASSOCIATIONS COMMUNE	40 €	40 €	50 €				GRATUIT	
ASSOCIATIONS HORS COMMUNE	40 €	80 €		300 €	25 €	50 €		
MICRO-ENTREPRISES COMMUNE				300€				
MICRO-ENTREPRISES HORS COMMUNE				300 €				

MICRO-ENTREPRISES HORS COMMUNE
 Préfecture de CHARENTE MARITIME
 Contrôle de légalité
 Date de réception de l'AR: 15/12/2020
 017-211704820-20201209-DEL_59_2020-DE

MAIRIE DE VOUHE

Département
Charente-Maritime

Arrondissement
Rochefort

Canton
Surgères

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

La location de la salle est gratuite une fois par an pour les agents de la commune, pour leur usage exclusif les impliquant personnellement.

La commune se réserve le droit de déterminer la salle louée gracieusement en fonction des demandes extérieures.

Le Conseil, à l'unanimité, décide

- d'adopter ces tarifs
- donne l'autorisation à Monsieur le Maire de tous documents afférents à ces locations.

Fait et délibéré, jour mois et an que dessus
au registre sont les signatures
Pour copie conforme et transmission au contrôle de légalité

Le Maire,
Thierry BLASZEZYK.



RF
Préfecture de CHARENTE MARITIME
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 15/12/2020
017-211704820-20201209-DEL_59_2020-DE